



le de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°75/2011 DU 20 JUILLET 2011

Accordant le paiement de la subvention du Fonds Intercommunal de Péréquation de l'année 2011 à l'Association de gestion des fonds publics communaux de l'école primaire de Nahoata et autorisant le maire à signer la convention de financement

Date de convocation :

12 juillet 2011

Date d'affichage :

12 juillet 2011

Résultats des votes

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

25 Juillet 2011

Affichage de la présente délibération le :

1 AOUT 2011

L'an deux mille onze, le vingt du mois de Juillet à seize heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Elisa YAO THAM SAO et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth		X	<i>Christiane Tiare TICCHI</i>
5	TICCHI Christiane Tiare	X		
6	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
7	LEQUERRE Maite	X		
8	YAO THAM SAO Elisa	X		
9	BENNETT William	X		
10	TETUAETARA Theodore	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	ATIU Marc		X	
13	TEFAATAU Alvest		X	
14	PROKOP Alban		X	
15	POMARE Wilfred		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora	X		
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
21	TAPUTU Karine	X		
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	LICHTLE Yvette		X	<i>Armelle MERCERON</i>
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	<i>Miriama MACE</i>
32	FREBAULT Pierre		X	
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
18		15		3

Délibération n°75/2011 du 20 juillet 2011

Accordant le paiement de la subvention du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) de l'année 2011 à l'Association de gestion des fonds public communaux de l'Ecole primaire de Nahoata et autorisant le maire à signer la convention de financement

DELIBERATION N°75/2011 DU 20 JUILLET 2011

Accordant le paiement de la subvention du Fonds Intercommunal de Péréquation (F.I.P.) de l'année 2011 à l'Association de gestion des fonds publics communaux de l'école primaire de Nahoata et autorisant le Maire à signer la convention de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la circulaire n° HC66/DIPAC/BJC du 18 janvier 2010 relative à l'attribution de subventions communales aux associations ;
- VU la demande de subvention de l'Association de gestion des fonds publics communaux de l'école primaire de Nahoata en date du 30 juin 2011 ;
- VU le projet de convention
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 20 juillet 2011

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

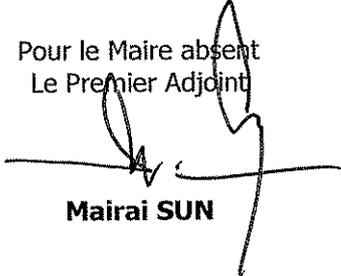
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Est accordée le versement de la subvention au titre de l'année 2011, à l'Association de gestion des fonds publics communaux de l'école primaire de Nahoata d'un montant de 1 909 092 FCP (Un million neuf cent neuf mille quatre vingt douze francs).
- Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer la convention de financement ci-jointe.
- Article 3. :** La dépense est imputable au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droits privés » du budget principal de l'exercice 2011.
- Article 4. :** Le Maire et le Trésorier des Iles du Vent, des Australes et des Archipels (T.I.V.A.A.) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint



Mairai SUN

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le... 29 JUIL. 2011.

et publication du 1 AOÛT 2011

Pour le Maire absent,
Le Premier adjoint



Mairai SUN